



Brioux-sur-Boutonne
Salle de la Boutonnaise

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



Conseil communautaire 14 novembre 2024

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Philippe CACLIN**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



AFFAIRES GENERALES

1. Conseil communautaire du 12 et 26 septembre 2024 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les procès-verbaux des conseils communautaires du 12 et 26 septembre 2024.

SERVICES TECHNIQUES

2. Cession de 2 logements à AUBIGNE 5 rue des écoles et 2 rue Saint Cybard



5 rue des écoles
À l'étage, 76 m², 2 chambres + garage

2 rue de Saint Cybard
Rez de chaussée, 69 m², 2 chambres
+jardinet + garage

2. Cession de 2 logements à AUBIGNE 5 rue des écoles et 2 rue Saint Cybard

Contexte : Vacance de logement de 69 m² en RDJ avec 2 chambres, jardinet et box garage

Proposition d'achat : Fait par le locataire pour la somme de 75 000 € pour les deux logements

2. Cession de 2 logements à AUBIGNE 5 rue des écoles et 2 rue Saint Cybard

Considérant l'avis de la direction générale des finances publiques en date du 24 octobre 2024 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER le président à signer l'acte de vente sous conditions suspensives pour l'ensemble immobilier de 2 logements sis au 5 rue des écoles et 2 rue Saint Cybard 79110 AUBIGNE. La parcelle est en cours de bornage (partie b de 1a84 et partie c de 37 ca issus de la division de la parcelle B0479 (plan annexé), à M. Pierre MOFFROID au prix de 75 000 € (soixante-quinze milles Euros) net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.**

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

3. Schéma des zones d'activités relevant de la compétence développement économique de la communauté de communes Mellois en Poitou et Inventaire des zones d'activités économiques – Rectificatif

Contexte : Contrôle de légalité effectué par la préfecture des Deux-Sèvres sur la délibération du 11 avril 2024.

➡ La délibération modificative vise à prendre en compte les remarques émises par la préfecture de s'appuyer sur la notion de faisceau d'indices proposée par la doctrine pour la définition des ZAE du territoire

➡ Cette régularisation ne modifie pas la liste des ZAE communautaires définies par délibération du 29 juin 2023 et reprise dans l'inventaire du 11 avril 2024

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

3. Schéma des zones d'activités relevant de la compétence développement économique de la communauté de communes Mellois en Poitou et Inventaire des zones d'activités économiques – Rectificatif

Dénomination	Communes
Les Grandes Versannes	Aigondigné
Les Jastreux	Aigondigné
La Mine d'Or	Brioux-sur-Boutonne
La Boissière	Celles-sur-Belle
La Cigogne	Celles-sur-Belle
Les Chaillettes	Celles-sur-Belle
Pigeon Pierre	Chef-Boutonne
Les Gruettes	Chey
La Croix Ganne	Fressines
Les Maisons Blanches	Limalonges
La Grande Plaine et Les Grues	La Mothe-Saint-Heray
La Chagnée	Melle
Le Pinier	Melle
Les Champs Prieurs	Rom
La Plaine de Limage	Sauzé-Vaussais

Attractivité économique et

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

3. Schéma des zones d'activités relevant de la compétence développement économique de la communauté de communes Mellois en Poitou et Inventaire des zones d'activités économiques – Rectificatif

Le conseil communautaire est invité à :

- RETIRER les délibérations du conseil communautaire en date du 29 juin 2023 et du 11 avril 2024 relatives, respectivement, à la définition du schéma des zones d'activités et à celle de l'inventaire des zones d'activités économiques,
- VALIDER la liste des zones d'activités économiques telle que définie dans la présente délibération,
- VALIDER l'inventaire des zones d'activités de la communauté de communes tel qu'annexé,
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



FINANCES

4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Définition

Obligation réglementaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Retracer dans une délibération différente de celle du vote du budget.

Visé à mettre en lien les projets de la collectivité, les politiques publiques développées et leur traduction budgétaire en dépenses et en recettes.

4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget annexe collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Rappel de la construction du budget 2025 :

- Vote d'un budget primitif en décembre 2024 :
 - Activité courante des services
 - Effet en année pleine des décisions déjà prises
 - Inscription des projets nouveaux
- Vote d'un budget supplémentaire en février 2025 :
 - Adoption des comptes administratifs 2024
 - Affectation des résultats

4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2024	
CHAPITRE		BUDGETE	ANTICIPE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 030 377,00	863 298,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 226 688,77	1 226 640,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	246 781,00	175 896,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	1 277 500,00	1 264 084,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	915 942,11	20 081,00
66	CHARGES FINANCIERES	202 081,44	202 081,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	16 700,00	15 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 704,00	8 704,00
TOTAL		4 924 774,32 €	3 775 784,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2024	
CHAPITRE		BUDGETE	ANTICIPE
002	EXCEDENT REPORTE	919 554,11	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00	1 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	469 040,00	468 741,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES	3 468 706,11	3 309 481,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000,00	8 476,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	58 474,10	55 019,00
TOTAL		4 924 774,32 €	3 842 717,00 €

4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget annexe budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les budgets 2025 proposés ne prennent pas en compte la reprise des résultats

Section d'investissement : 3 940 000 € de dépenses
3 455 000 € de recettes
=> 485 000 € à équilibrer par l'emprunt

La Mothe-St-Héray : 386 K€ en dépenses

Poursuite des grands projets :

Sauzé-Vaussais : 700 K€ en dépenses / 632 K€ en recettes

Rom : 48 K€ en dépenses / 63 K€ en recettes

Zonage assainissement : 76 K€ en dépenses / 7K€ en recettes

4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget annexe budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de fonctionnement : 4 267 000 € de dépenses
4 354 000 € de recettes
=> 87 000 € d'excédent

Dépenses :

Pas de changement de périmètre

Recettes :

Vote en 2023 d'une augmentation de la tarification 2024. Recette supplémentaire estimée à 350K€ en 2024. Hausse équivalente proposée sur l'année 2025 (+ 350K€)

4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget annexe budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les budgets 2025 proposés ne prennent pas en compte la reprise des résultats

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre sans reprise anticipée des résultats à hauteur de 536 996 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 35 000 € pour l'achat d'un véhicule

Recettes d'investissement : 1 200 €

=> 33 800 € à équilibrer par virement de la section de fonctionnement

Finances

- Intervention de Messieurs Jérôme PELTIER et Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

PHOTOVOLTAÏQUE

Pas de projets particuliers.

Section de fonctionnement : 5 820 € en dépenses et recettes

Section d'investissement : 3 280 € en dépenses et recettes

4. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif et photovoltaïque et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat,
- **APPROUVER** ledit rapport.

5. Financement des aides à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif - Régularisation des modalités de versement

Contexte : Précision concernant les modalités de versement des aides sur l'exercice 2024

Proposition : Versement de l'aide sous la forme d'une subvention d'équipement en investissement

5. Financement des aides à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif - Régularisation des modalités de versement

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le versement de l'aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif sous la forme d'une subvention d'équipement en investissement.

6. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)-Budget annexe assainissement collectif

Motifs :

- Les intempéries sur Sauzé-Vaussais ont décalé les travaux en 2025
- Les fouilles sur les réseaux de Rom seront facturées sur 2025
- L'étude sur le zonage assainissement sera en partie reportée en 2025

PROG	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	BS MARS	2020	DEPENSES	2 943 521,03 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	1 113 080,73 €	
		2020	RECETTES	1 844 687,61 €	573 287,61 €	37 500,00 €	1 233 900,00 €	
	DM NOV	2020	DEPENSES	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	412 231,74 €	700 848,00 €
		2020	RECETTES	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



PROG	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	BS MARS	2020	DEPENSES	1 565 675,71 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €	145 827,69 €	
		2020	RECETTES	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €	63 301,00 €	
	DM NOV	2020	DEPENSES	1 565 675,71 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €	97 427,69 €	48 400,00 €
		2020	RECETTES	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €	- €	63 301,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025
AP 2023-04 Création zonage assainissement	BS MARS	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	137 000,00 €	
		2023	RECETTES	22 630,00 €	- €	22 630,00 €	
	DM NOV	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	60 258,00 €	76 742,00 €
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €

6. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)-Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** les phasages des crédits de paiement en dépenses et recettes et le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Decision modificative n°3

Motif : Inscrire des crédits supplémentaires concernant les frais de personnel et prendre en compte le décalage de crédits de paiements et subventions afférentes relatives qui basculent en 2025 :

- A l'AP/CP des travaux de réseaux sur la commune de Rom
- A l'AP/CP des travaux de réseaux sur la commune de Sauzé-Vaussais
- A l'étude sur le zonage assainissement

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Décision modifiée

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP/CP TRAVAUX ASSAINISSEMENT ROM / TRX ASS. SAUZE-VAUSSAIS/ZONAGE ASSAINISSEMENT			
0112/2315 - Travaux en cours	- 48 400,00 €	0111/13111 - Subventions Etat Agence de l'eau	- 373 610,50 €
706/2315 - Travaux en cours		0111/1313 - Subventions Départements	- 69 136,76 €
706/2051 - Logiciels		0111/13118 - Subventions Etat Autres	- 46 426,00 €
0111/2031 Frais d'études	- 11 554,25 €	0111/1314 - Participations communes	- 150 000,00 €
0111/2315 - Travaux en cours	- 689 294,74 €	0112/13118 - Subventions Etat Autres	- 63 301,00 €
AP 2023-04/2031 - Frais d'études	- 76 742,00 €	AP 2023-04/13111 - Subventions Etat Agence de l'eau	- 14 831,50 €
		16/1641 - Emprunts	- 108 685,23 €
Total	- 825 990,99 €	Total	- 825 990,99 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65/6588 - Charges diverses	- 30 000,00 €		
012/6218 - Personnel extérieur	2 000,00 €		
012/6411 - Personnel	28 000,00 €		
Total	- €	Total	- €

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Décision modificative n°3

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe SPAC.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

8. Budget principal - Décision modificative n°4

Motif : Basculer en fonctionnement des frais de diagnostics structurels relatifs à la piscine de Brioux-sur-Boutonne initialement prévus en investissement :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20/2031/323 - Frais d'études	- 16 760,00 €	021-01 - Virement à la section de fonctionnement	- 16 760,00 €
Total	- 16 760,00 €	Total	- 16 760,00 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011/617/323 - Etudes et recherches	16 760,00 €		
023/01 - Virement à la section d'investissement	- 16 760,00 €		
Total	- €	Total	

8. Budget principal - Décision modificative n°4

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°4 du budget principal.

9. Budget annexe TEOM - Décision modificative n°3

Motif : Prise en compte des travaux relatifs à la mise aux normes de la déchèterie de Melle :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Travaux déchèterie de Melle			
403/2313/7213 - Travaux en cours	63 000,00 €		
21/21351/7213 - Bâtiments publics	- 63 000,00 €		
Total	0,00 €	Total	

9. Budget annexe TEOM - Décision modificative n°3

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe TEOM.

10. Budget annexe patrimoine économique - Décision modificative n° 1

Motif : Prise en compte des annulations de titres sur exercice antérieur relatifs à une erreur de calcul sur des montants de loyers :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65/6542/60 - Créances irrécouvrables	- 300,00 €		
67/673/60 - annulation titres sur ex ant	300,00 €		
Total	- €	Total	- €

10. Budget annexe patrimoine économique - Décision modificative n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe patrimoine économique.

PROJET DE TERRITOIRE ET DÉMARCHES PARTICIPATIVES

Projet de territoire et démarches participatives

Madame Sarah KLINGLER

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

11. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Commune de Chizé - Mise en œuvre de 2 bateaux à chaîne sur boucle de randonnée

Fonds Mellois en Poitou 2030 :

Avis favorable du COPIL du 15-10-2024

- **Projet** : Création d'une liaison douce et mise en œuvre de 2 bateaux à chaîne sur une boucle de randonnée
- **Porteur** : Commune - Chizé
- **Budget** de l'opération : 73 163 € HT
- **Evaluation** du Copil : 35/40 => **Projet retenu**
- **Soutien** proposé par le Copil : 19 227 €



11. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Commune de Chizé - Mise en œuvre de 2 bateaux à chaîne sur boucle de randonnée

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'investissement de 19 227 euros à la commune de Chizé pour le financement de la mise en œuvre de deux bateaux à chaîne sur une boucle de randonnée,
- **AUTORISER** la signature de la convention afférente jointe en annexe.

RESSOURCES HUMAINES

12. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Contexte : Déplacement de l'élu porteur du label pays d'art et d'histoire afin de participer à la réunion organisée au ministère de la culture le 22 novembre 2024 et portant sur les perspectives d'évolution dudit label pour les années à venir.

12. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la prise en charge et le remboursement des frais engagés dans le cadre de mandats spéciaux, par Madame Sylvie Brunet, vice-présidente en charge de l'animation du territoire, à l'occasion de ce déplacement le 22 novembre 2024 au ministère de la culture.

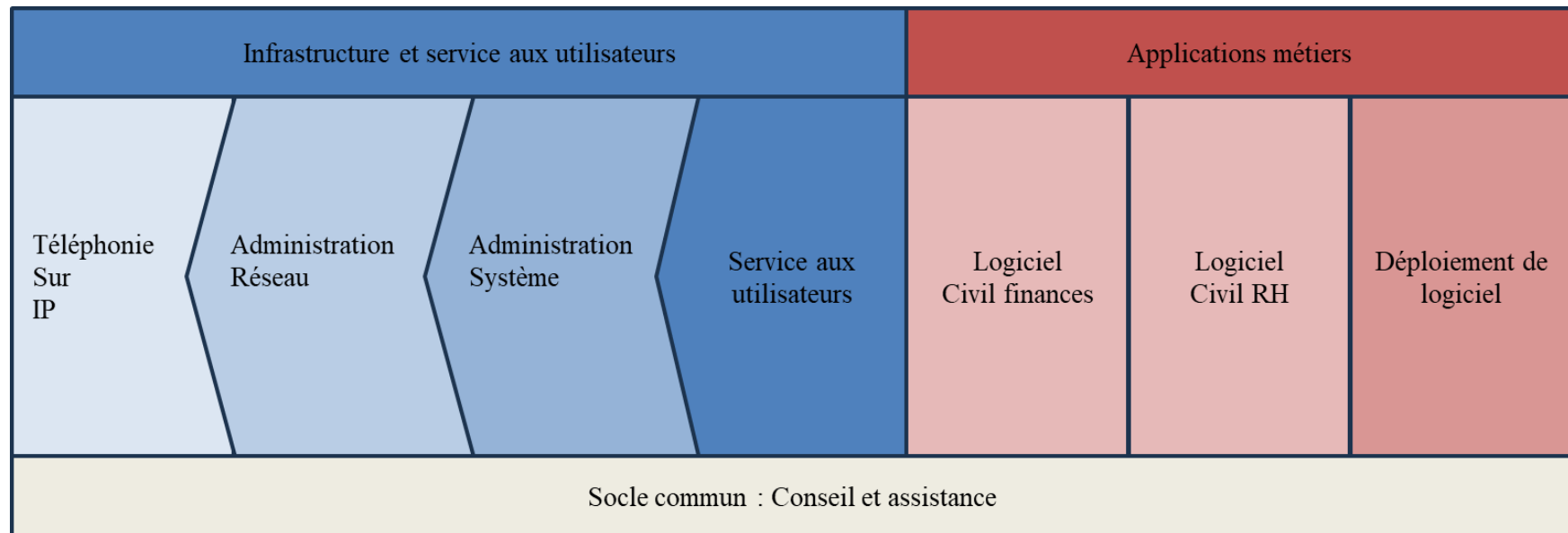
13. Modification du tableau des emplois permanents

Création de poste suite à CST du 9 octobre 2024 :

- Responsable infrastructure systèmes et réseaux – DSI
 - => création du grade d'Ingénieur territorial Catégorie A
 - => 1 ETP date d'ouverture au 01/12/2024
 - => financement du poste par les communes adhérentes au service commun

13. Modification du tableau des emplois permanents

Périmètre du service commun (briques de service) :



13. Modification du tableau des emplois permanents

Estimation financière

Année	2023		2024		2025	
Service commun						
Briques déployées	• Logiciel Civil Finance		• Logiciel Civil Finance • Socle commun • Déploiement de logiciel • Téléphonie sur IP		• Logiciel Civil Finance • Socle commun • Déploiement de logiciel • Téléphonie sur IP • Administration réseau	
Budget	38 500 €		83 800 €		180 300 €	
Dépenses	RH 8 000€	Info 30 500 €	RH 49 500 €	Info 34 300 €	RH 118 800 €	Info 61 500 €
Recettes	CCMEP 28 200 €		Adhé. 10 300 €	CCMEP 57 600 €	Adhé. 26 200 €	CCMEP 117 300 €
Communauté de communes						
Dépenses RH supplémentaires	0 €		0 €		60 000 €	
Dépenses informatiques supplémentaires	0 €		200 €		2 700 €	
Recettes des adhérents	10 300 €		26 200 €		63 000 €	

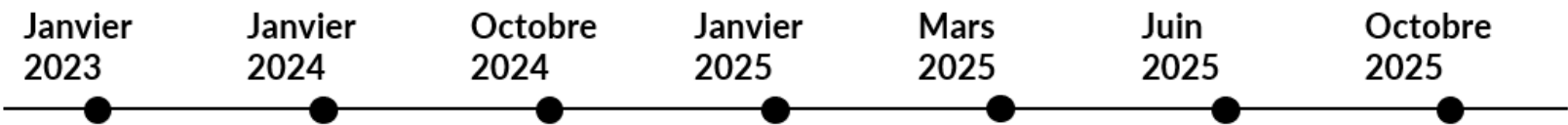
- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 23/12/2024
ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

S²LO

13. Modification du tableau des emplois permanents

Estimation du déploiement des briques



Logiciel Civil Finances						
	Socle commun					
		Déploiement de logiciel (RH ville de Melle)		Déploiement de logiciel (Finances ville de Melle)		
		Téléphonie sur IP (Melle)	Téléphonie sur IP (CIAS)		Téléphonie sur IP (20 lignes)	Téléphonie sur IP (20 lignes)
				Administration réseau Ville de Melle	Administration réseau autre commune	Administration réseau autre commune



- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



13. Modification du tableau des emplois permanents

Campagne d'avancement de grade au titre de 2024 :

Catégorie	Filière	Grade de promotion	Nombre de promotion
A	Admin	Attaché hors classe	1
A	Admin	Attaché principal	1
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1
B	Animation	Animateur principal de 2ème classe	1
C	Admin	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1
C	Admin	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2
C	Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1
C	Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1
C	Sociale	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1
C	Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6
C	Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	6
Total			22

Coût en année pleine : 10 095,84 €

13. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 14/11/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 14/11/2024
	Filière administrative	88	115	5	5	115
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	0			0
	Administrateur	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché hors classe	0	0	1		1
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	2	1	1	2
	Attaché territorial	13	24		1	23
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	4			4
	Rédacteur territorial	5	12			12
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12	2		14
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19	1	2	18
	Adjoint administratif	27	36		1	35
	Filière animation	68	81	3	3	81
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	1			1
	Animateur principal 2ème cl	0	0	1		1
	Animateur territorial	3	10		1	9
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6	1		7
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	8	1	1	8
	Adjoint d'animation	53	56		1	55

13. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 14/11/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 14/11/2024
	Filière culturelle	2	5	0	0	5
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	3			3
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1
	Filière sociale	42	40	2	2	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0	1		1
	Educateur de jeunes enfants	5	6		1	5
	ATSEM principal 1ère cl	22	24	1		25
	ATSEM principal 2ème cl	9	5		1	4
Cat C	Agent social principal 1ère cl	1	3			3
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
Cat A	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1

13. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 14/11/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 14/11/2024
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0
	Filière technique	215	232	13	12	233
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	0			0
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	7	1		8
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	4			4
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	5			5
	Agent de maîtrise	6	13			13
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	45	6		51
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	48	6	6	48
	Adjoint technique	110	100		6	94
	Total emplois permanents	419	478	23	22	479
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	12			12
	Emplois fonctionnels	3	4			4
	Contrats de projets	5	12			12
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

13. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

14. Avis sur le projet éolien des Rabaudières

- Le projet éolien est situé sur les communes de Fontivillé, Alloinay et Marcillé
- Il se compose de 8 éoliennes de 4,2 à 5,9 MW pour une hauteur maximale en bout de pale de 200 m
- Le parc éolien est développé par Volkswind, groupe international fondé en Allemagne en 1993
- Sa filiale française, Volkswind France, tient son siège national à Paris et une antenne régionale à Limoges
- La Préfecture sollicite l'avis du conseil communautaire sur ce projet éolien dans le cadre de l'enquête publique se tenant du 30 septembre au 4 novembre 2024

14. Avis sur le projet éolien des Rabaudières

- Seule une des deux zones du projet éolien est située sur la zone ouverte prévue par le guide de l'éolien de la CCMP
- L'incidence visuelle du projet est forte depuis les principaux axes routiers (RD948 et la RD950)
- Le projet ne respecte pas les règles élémentaires liées au cumul des effets liés à la création des parcs éoliens :

> Dans l'aire d'étude éloignée du projet, 18 parcs éoliens en exploitation sont comptés (168 éoliennes en fonctionnement ou autorisées, 22 éoliennes en cours d'instruction)

> Effet de cumuls visuels avec les parcs existants qui n'intègrent pas les parcs autorisés mais en recours

> Interactions cumulées sur l'avifaune et les chiroptères engendrant des effets barrières successifs, la perte cumulée d'habitats et le risque cumulé de collision.

- Les trois communes d'implantation ont exprimé une opposition à ce projet

Avis sur le projet éolien Les Rabaudières

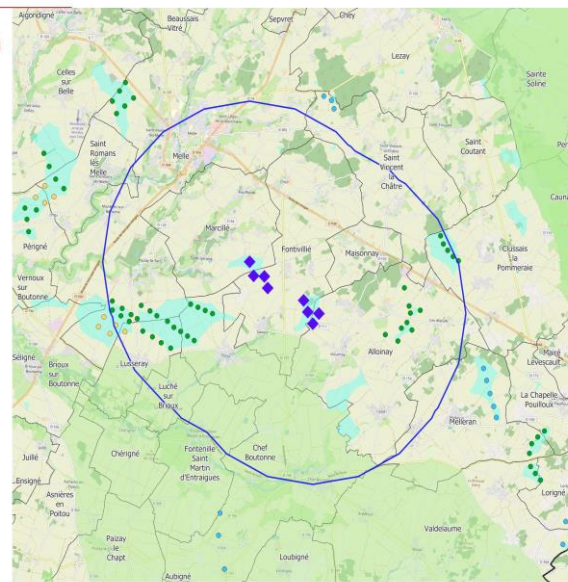
Légende

Eoliennes

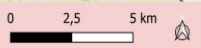
- Autorisé
- En service
- Instruction
- ◆ Parc éolien Les Rabaudières
- Rayon de - km - périmètre d'affichage de l'enquête publique

Zonage environnementaux

- Zones de droit à prospecter
- ZNIEFF 1 et 2
- Limites communales Mellois en Poitou



Sources : Communauté de communes Mellois en Poitou
Conception : Direction de l'aménagement, communauté de communes Mellois en Poitou - Novembre 2024
Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.



14. Avis sur le projet éolien des Rabaudières

Le conseil communautaire est invité à :

- **ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet éolien des Rabaudières,
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELLET

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



15. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Celles-sur-Belle – Modification Simplifiée n°3 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Aucune sensibilité particulière n'ayant été mise en évidence

 Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

15. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Celles-sur-Belle – Modification Simplifiée n°3 - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Le conseil communautaire est invité à :

- **DÉCIDER** de ne pas réaliser une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de Celles-sur-Belle ;
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes prévues par le Code de l'Urbanisme, soit :
 - un affichage à la communauté de communes Mellois en Poitou pendant 1 mois ;
 - un affichage en mairie de Celles-sur-Belle pendant 1 mois ;
 - une publication au recueil des actes administratifs.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELLET

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



16. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorigné (commune de Aigondigné)- Modification simplifiée n°2-Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

Aucune sensibilité particulière n'ayant été mise en évidence

 Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale
d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELLET

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



16. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorigné (commune de Aigondigné)- Modification simplifiée n°2-Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Modalités de la concertation

- Publication d'informations sur les sites internet de la communauté de communes Mellois en Poitou
- Dossier et registre d'observation disponible au siège de la communauté de communes et en mairie de Thorigné

16. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorigné (commune de Aigondigné)-Modification simplifiée n°2-Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONFIRMER** la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Thorigné ;
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes prévues par le Code de l'Urbanisme, soit :
 - un affichage à la communauté de communes Mellois en Poitou pendant 1 mois ;
 - un affichage en mairie de Aigondigné pendant 1 mois ;
 - une publication au recueil des actes administratifs.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses - Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

Information sur le renouvellement du Conseil de développement



Le Conseil de développement réunit 36 à 50 citoyens et citoyennes volontaires.

Sa composition respecte la parité femmes-hommes et s'attache à refléter la diversité des habitant.es du territoire en termes d'âge, de lieu de vie et d'expérience.

Questions diverses

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



Information sur le renouvellement du Conseil de développement

Modalités de constitution :

- L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 30 novembre
- Les candidatures sont anonymisées, puis étudiées par le jury dans le but d'installer une assemblée reflétant le mieux la diversité du territoire
- Le jury, composé de 4 élus communautaires et de 2 membres sortants du Conseil de développement non-candidats, se réunira **le mardi 17 décembre de 17h à 19h (salle de la Béronne, Melle)**



Appel à volontariat de 2 élus pour compléter le jury

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 27 juin 2024

Le coût et le reste à charge du PEDT pour la communauté de communes

Le projet Educatif de Territoire 204-2027 a été renouvelé lors du conseil du 27 juin 2024.

Il s'appuie sur les financements de partenaires via :

- la Convention Territoriale Globale (CTG)
- et la convention Territoriale Educative Rurale (TER) avec l'éducation Nationale.

Les dépenses liées au PEDT sont imputées au travers des Temps d'activités Périscolaires et de la PEEJ. Le PEDT fait partie intégrante de l'ensemble des missions des agents intervenants auprès des enfants, jeunes que ce soit sur les temps périscolaires, extrascolaires...

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024

Impacts financiers du projet photovoltaïque Limalonges - Répartition de l'IFER

Total	82 000€* par an
EPCI	41 000€
Commune	16 400€
Département	24 600€

*Estimation en fonction de la puissance prévisionnelle du projet d'installation

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 7 novembre 2024

- Accompagnement des projets et les missions de l'ANCT par M.Olivier GOUET (Responsable mission cohésion territoires, DDT) et de M. Patrick VAUTIER secrétaire général de la préfecture),
- L'intervention des délégués MSA du Mellois : présentation de la boîte à outils liées à l'action « Aller vers »,
- Présentation du diagnostic de l'étude de pré-opérationnelle sur l'habitat par le bureau d'étude Urbanis,
- Questions diverses.

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 5 décembre 2024 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 12 décembre 2024 – Conférence des maires - Salle des fêtes à Alloinay
- Jeudi 19 décembre 2024 - Conseil Communautaire - Salle des fêtes à Lezay

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 079-200069755-20241220-C19_12_2024_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

